

Les Infos de Base

mercredi 2 avril 2008
volume 11, numéro 14
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

**Code civil du Québec —
Accès aux règles et
Dictionnaire du Droit
québécois**

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

**Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec***

**Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Canada***



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 14 du 2 avril 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 14 du 2 avril 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 13 du 30 mars 2008. Tous les règlements sous D-2 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 13 du 26 mars 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 22 mars 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 7 du 2 avril 2008. Les modifications apportées par L.C. 2008, ch. 1, 5, 7 et entrées en vigueur au 2 avril 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 mars 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 mars 2008.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles* et *Dictionnaire du Droit québécois*, est terminée.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, ann. 2.

Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques, L.Q. 2006, c. 57, a. 40.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I.

Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques, L.Q. 2006, c. 57, a. 41.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques, L.Q. 2006, c. 57, a. 42.

Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques, L.Q. **2006, c. 57**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, [R.R.Q., c. **A-2.1**, r. 1.1], ann. 1.

Erratum (2008) 140 G.O. 1, 249.

Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés, [R.R.Q., c. **C-1**, r. 1], aa. 1-4.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 249.

Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.03], aa. 64, 178.1, 178.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, D. 161-2008 du 27-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1369, aa. 1, 2.

Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 32], aa. 4.2, 4.3, 6-7, 11, 12.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 248.

Règlement d'application de la Loi sur les explosifs, R.R.Q., 1981, c. **E-22**, r. 1, aa. 13.1-13.3.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 247.

Règlement sur les redevances forestières, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 2], a. 5.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 248.

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I.

Taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 260.

Arrêté du ministre des ressources naturelles et de la faune sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits pour l'année financière 2007-2008, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 4], ann. I, II.

Valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits pour l'année financière 2008-2009, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 279.

Règlement sur le paiement et la perception de la contribution des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 61], aa. 3-5.

Règlement modifiant le Règlement sur le paiement et la perception de la contribution des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, Décision 8947 du 20-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1517, aa. 1, 2.

Règlement sur la perception des pensions alimentaires, [R.R.Q., c. **P-2.2**, r. 1], a. 4.

Avis d'ajustement annuel des frais, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 249.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 84, 85, 91, 92, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 103, 150.1, 151, 152, 153, 160, 161, 170, 171, 172.1, 173, 183, 239, 244, 272, 273, 273.3, 279, 279.1, 344, 346, 348.1, 487.04, 490.011, 515, 662, 810.1.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, aa. 2-17, 28-38, 54.

Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. 1985, ch. **C-47**, annexe.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, a. 58.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, aa. 23.4, 23.5.

Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007, L.C. 2007, ch. 35, a. 8.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. **H-3**, ann. I.

Décret correctif visant l'annexe I de la Loi sur les produits dangereux (bijoux pour enfants), DORS/2008-89 du 11-03-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 580, aa. 1, 2.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992, ch. 20**, ann. I.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, a. 57.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.